

Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/LG252 dit « Caserne militaire » à BLEGNY

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Réhabilitation d'une ancienne caserne militaire, d'une superficie de 4,30 hectares, en vue d'y implanter un complexe multifonctionnel (logements, commerces et espaces communautaires)
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	rue Haute Saive et rue Cahorday
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'équipements communautaires et de services publics
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	25 août 2014

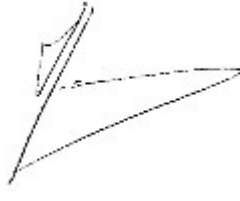
2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté qui reconnaît le périmètre du site à réaménager n° SAR/LG252.

Vu que l'opération s'inscrit dans un objectif de requalification du centre du village de Saive, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa reconversion.

Elle estime également que le périmètre est cohérent.

D. L. CRAT



Président